



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 8 juillet

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
03/07/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN
AMOR – JEAN-MARC MASINI – NELLY BERNIER – ROMUALD
DELCOURT – JULIE CHIARADIA – ~~GUILLAUME BOULBIN~~ –
ISABELLE ANDREAZZA – MEHDI GASMI – SANDRA
TREVISIOL – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE
RIVIERE – ~~CYRIL CABIAC~~ – SABINE BARRE – JACQUES
TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME
DEMAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ –
CLAUDE DULIN – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO

PROCURATION :

MME CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. DEMIAUTTE
M. CABIAC AYANT DONNE POUVOIR A MME TREVISIOL

OBJET

**Subvention
association**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Madame BERNIER indique aux membres du Conseil Municipal que l'organisation des Jeudînes, marché nocturne gourmand estival de la commune dont l'organisation était jusqu'alors intégralement prise en charge par la commune évolue. Dans le cadre de la volonté de l'association Culture et Fêtes de devenir aussi porteuse de l'évènement, certaines dépenses seront désormais assumées directement par celle-ci, ce qui nécessite des virements d'articles et une adaptation du montant des subventions.

Afin de permettre à l'association Culture et Fêtes de disposer d'un fonds de trésorerie nécessaire à l'organisation des manifestations concernées,

AR Prefecture

047-214700692-20260708-D2026070812-DE
Reçu le 09/09/2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser le versement d'un acompte de subvention correspondant à 80 % du montant inscrit, soit 5 816€ sur une subvention totale de 7 270€.
(Le solde sera mandaté après production par l'association des justificatifs de factures acquittées).

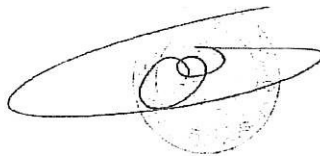
- d'approuver la subvention à l'association Culture et Fêtes telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 8 juillet 2026

La secrétaire

Le Maire



Nathalie GALLO

Patrick MAZZER